

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'examiner le préavis no 09/2017

Accueil préscolaire dans la commune du Mont-sur-Lausanne : Aide à l'investissement pour la structure d'accueil préscolaire publique "Fondation Les Oliviers – EFAJE"

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le 4 septembre 2017, Mme Marie-Dominique Grobéty, Présidente du Conseil communal, a présidé la constitution de la Commission chargée d'examiner le préavis no 09/2017.

La Commission ad hoc, s'est constituée de la sorte:

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| - M. Marc MAILLARD | Président - Rapporteur |
| - Mme Alexandra ANTONAZZO | Membre |
| - Mme Ofelia DE GREGORIO | Membre |
| - Mme Christine MENETREY | Membre |
| - Mme Monica ROULIN | Membre |
| - M. Robert IRR AUSCH | Membre |
| - M. Michel RAVESSOUD | Membre |

MM. Bertrand MARTINELLI et Samy Sari SAVAS, convoqués se sont excusés

Lors de cette séance, la Commission a pu bénéficier de la présence de Monsieur Philippe Somsy, Municipal en charge du dicastère - Instruction publique et des affaires culturelles. Monsieur Somsy nous a fourni tous les renseignements nécessaires à la compréhension du préavis et a répondu à toutes nos questions, ce dont nous l'en remercions.

Préambule:

C'est la quatrième fois que le Conseil est appelé à octroyer une aide au démarrage d'une structure d'accueil collectif de jour dans notre commune. Cependant, jusqu'à maintenant il s'agissait d'entités totalement privées qui ouvraient et exploitaient ces structures, i.e. Ludo & Duc, Cap Canaille et Matt & Matic.

Cette fois-ci, la situation est un peu différente. Le présent préavis porte, en effet sur une aide ponctuelle à l'investissement, à un organisme privé (La Fondation Les Oliviers), pour la construction d'un bâtiment, dans la zone industrielle du Bugnon. Cette infrastructure hébergera une garderie, dont la gestion sera assurée par une autre entité, l'Entraide Familiale d'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EFAJE), une association intercommunale parapublique¹.

¹ Cette notion de parapublique, qui devrait sans doute être également présente dans le titre du préavis, sera utilisée au long de ce rapport pour qualifier la structure EFAJE à venir.

Discussion :

L'historique de la création de cette structure d'accueil remonte avant-même la réponse au postulat Maillard et consorts et le rapport de la Municipalité décrivant, début 2014, la situation et la vision stratégique de la Municipalité en termes d'accueil préscolaire dans la commune du Mont. La Fondation Les Oliviers s'est en effet approchée en 2012 déjà, de la commune et de l'EFAJE, dans le but de réaliser un partenariat privé-public-parapublic pour la création d'une garderie au sud de notre territoire communal.

La commune et l'EFAJE s'étant montrées très intéressées, les négociations ont repris une fois le projet plus abouti. Dans ces conditions, une aide à l'investissement de la commune, sur le même modèle que celui déjà utilisé avec les autres partenaires privés, a été proposée, afin de favoriser la création d'une telle structure d'accueil, proche des quartiers du Rionzi et du Bugnon. C'est sur cette aide que porte l'objet du préavis 9/2017.

A la différence de ce qui a été proposé dans le cadre des aides octroyées aux structures privées citées plus haut, la Commission a remarqué que l'aide initiale apportée par la commune à la Fondation Les Oliviers, n'est cette fois-ci, pas complétée par une convention de collaboration. En d'autres termes, il n'y a pas de contrat liant Les Oliviers et la Commune précisant un nombre de places réservées aux habitants du Mont dans la future garderie.

En l'occurrence, une convention entre la commune et Les Oliviers n'a pas lieu d'être puisque ce n'est pas cette fondation qui sera responsable du fonctionnement de la structure d'accueil. En effet, c'est l'EFAJE, une association intercommunale parapublique qui gère déjà en Budron, au Mont, une unité d'accueil collectif préscolaire de 44 places (avec 25 enfants de notre commune inscrits, et une vingtaine d'autres en liste d'attente), qui louera les locaux et administrera la garderie de 64 places qui sera créée d'ici fin 2018 au sud de la commune. Puisque l'EFAJE attribue les places au prorata de la démographie des différentes communes partenaires et que Le Mont est l'une des plus grandes communes de cette association, on peut estimer, en extrapolant ce qui existe en Budron, qu'au moins une trentaine de places seront attribuées pour des enfants de parents résidant au Mont, sans compter que selon l'EFAJE elle-même : "la future garderie du Rionzi pourrait être moins attractive pour les communes de l'arrière-pays"². Qui plus est, le Mont, par son représentant, Monsieur le Municipal Philippe Somsy, est représentée au CoDir de l'EFAJE et a donc voix décisionnelle dans cette association.

Notons cependant, que le caractère intercommunal de l'EFAJE a également fait l'objet d'un petit débat sur le fait que seule la commune du Mont participera directement à l'aide à l'investissement pour une structure qui servira à d'autres collectivités. La Commission est parvenue à la conclusion d'une part, que ce geste favorisait l'implantation sur son territoire d'une structure devenue indispensable au vu de l'accroissement de la population montaine, mais aussi d'autre part, que le financement intercommunal des coûts de fonctionnement était, lui, partagé entre les différents partenaires de l'Association (à ce jour 31 communes pour plus de 42'000 habitants), non pas tant en fonction de l'utilisation mais en francs par habitants. C'est-à-dire que de très nombreuses petites communes du réseau ne bénéficiant d'aucune structure sur leur territoire paient pourtant cette partie de la facture.

L'emplacement proposé pour la création d'une structure d'accueil préscolaire parapublic au sud de la commune, été jugée comme particulièrement judicieux par la Commission, eu égard surtout à la proximité de quartiers principalement habités par des familles. Dans ce sens, la Commission a aussi été rassurée par "l'étanchéité" qui existera entre la structure d'accueil et l'autre bâtiment, construit

² Information donnée par la direction de l'EFAJE à Monsieur le Municipal P. Somsy

sur la même parcelle, et qui sera destiné à la création de différents ateliers servant à la réinsertion socio-professionnelle de chômeurs ou de personnes en fin de droit. Bien que la Fondation Les Oliviers soit spécialisée dans l'accueil et l'hébergement de personnes confrontées à la dépendance, ce ne sera pas ce type de population qui sera présente à Maillefer.

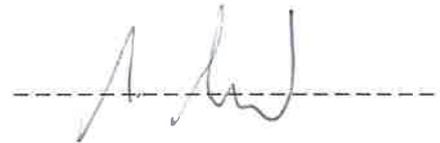
La Commission, au vu de ses discussions, de ses interrogations et des réponses apportées par le Municipal en charge du dossier, est donc arrivée à la conclusion que l'installation d'une nouvelle structure parapublique d'accueil préscolaire au sud de notre commune répondait au besoin de celle-ci, et à la politique - décidée par notre Municipalité et confirmée par le Conseil communal - en matière d'accueil préscolaire. Dans ces conditions l'investissement de Fr. 100'000.- est justifié et le fait que ce soit l'EFAJE qui soit responsable de la gestion de cette garderie garantit l'accès à cette structure à un certain nombre d'enfants montains.

En conclusion, les membres de la Commission recommandent au Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le Préavis No 09/2017 "Accueil préscolaire dans la commune du Mont-sur-Lausanne : Aide à l'investissement pour la structure d'accueil préscolaire parapublique « Fondation Les Oliviers – EFAJE" tel que présenté par la Municipalité.

Fait au Mont sur Lausanne, le 13 septembre 2017

Pour la Commission ad hoc

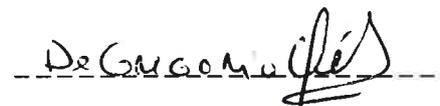
Le Président/Rapporteur: Marc MAILLARD



Les Membres Alexandra ANTONAZZO



Ofelia DE GREGORIO



Christine MENETREY



Monica ROULIN



Robert IRRAUSCH



Michel RAVESSOUD

